

Demande de naturalisation

Par **Pro 92**, le **18/02/2019** à **18:38**

Bonjour Maître,

J'ai fait ma demande de naturalisation et je suis déjà passée en commission à la préfecture du Loiret.

Pour des raisons de santé, j'ai du quitter le logement que j'occupais et suis actuellement hébergée en attendant de me trouver un meilleur logement.

Sois je signaler mon hébergement ?

Est-ce un motif d'ajournement en cas d'hébergement ?

Merci.

Par **youris**, le **18/02/2019** à **18:56**

bonjour,

vous devez donner votre nouvelle adresse si vous voulez pouvoir être jointpar la préfecture.

une des conditions essentielles est l'insertion professionnelle, remplissez-vous cette condition ?

salutations

Par **Oro 3**, le **21/02/2019** à **16:36**

Merci Maître,

Je suis actuellement en CDI depuis 2015.

Cependant si je vous comprends bien, je dois signaler être hébergée ?

Dois je joindre à mon courrier les pièces d'identité de mon hébergeant ainsi que ceux de l'appartement ?

Merci

Cordialement